



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Fiche de poste

Intitulé : directeur administratif et pédagogique du centre de formation d'apprentis de l'académie de Reims (CFA)

I - Descriptif du Poste

Catégorie A	Encadrement supérieur	Quotité de travail : 100%
Situation administrative	Titulaire ou contractuel	
Lieu d'exercice	Reims et Sedan	
Positionnement du poste dans l'organisation	Le directeur administratif et pédagogique du Centre de Formation d'Apprentis de l'académie de Reims (CFA), agit sous la responsabilité de Madame la rectrice de l'académie de Reims et du délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue et du directeur du GIP FORMATION CONTINUE qui assure la gestion financière du CFA aux côtés de l'agent comptable du GIP FORMATION CONTINUE, organisme gestionnaire du CFA.	

II - Mission

Fonctions	<p>Le directeur du CFA, avec l'aide des personnels administratifs du CFA, des coordonnateurs et animateurs pédagogiques, des développeurs de l'apprentissage qui sont placés sous son autorité fonctionnelle, assure les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Il impulse et conduit la politique de développement du CFA en lien avec la politique académique.• Il conduit la politique pédagogique du CFA au service de la réussite des apprentis.• Il suscite et fédère les initiatives.• Il est garant de l'efficacité de l'organisation pédagogique.• Il organise et préside le comité technique académique de développement de l'apprentissage du CFA.• Il assure le pilotage financier (suivi de l'équilibre budgétaire du CFA au niveau des formations ouvertes dans les UFA) en liaison avec l'employeur ordonnateur du CFA et l'agent comptable.• Il anime, gère et développe les ressources humaines du CFA.• Il fédère les établissements et à ce titre anime et coordonne le réseau des UFA.• Il représente le CFA de l'académie de Reims auprès des collectivités territoriales compétentes. <p>Le directeur du GIP est ordonnateur du CFA. Les décisions financières sont prises en coordination avec le directeur du CFA.</p>
Activités propres	<p>Il conduit et anime la gestion de l'ensemble des ressources humaines du CFA. Il assure les liens avec :</p> <ul style="list-style-type: none">• les EPLE pour l'exécution des conventions de formation et pour le développement des formations en apprentissage,• l'ordonnateur employeur et l'agent comptable,• la collectivité territoriale de rattachement,• l'environnement économique. <p>Il assure toutes les relations indispensables au bon fonctionnement du CFA de l'académie de Reims.</p> <p>Il construit dans la concertation la politique pédagogique et éducative du CFA en fixant des objectifs, des stratégies ainsi que des actions correctives au regard d'indicateurs. Il impulse, anime et conduit cette politique pédagogique et éducative en mobilisant les individus autour du projet d'établissement et de projets spécifiques fédérateurs. Sous l'impulsion du DAFPIC et de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la formation continue et coordonnateur du service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA), il propose les adaptations organisationnelles à mettre en œuvre dans le cadre de la réforme de l'apprentissage.</p>

III – Environnement professionnel	
Liens internes	Rectorat – GIP FORMATION CONTINUE
Partenaires externes	Entreprises – Branches professionnelles - Région
Contraintes particulières de travail	Nombreux déplacements Grande amplitude Horaires Grande disponibilité
Rémunération	Catégorie A
IV – Compétences à développer	
Transversales	Une très bonne connaissance du système éducatif et de son évolution est exigée (réformes en cours, en particulier dans la voie professionnelle).
Spécifiques	Une très bonne connaissance des enjeux et modalités de mise en œuvre de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage (formation continue et formation initiale)
Connaissances souhaitées	Maîtrise des outils informatiques
V – Candidature	
	<p>Les candidatures, à l'attention de Madame la Rectrice, doivent être accompagnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un curriculum vitae ; • d'une lettre de motivation, <p>Elles doivent parvenir par la voie hiérarchique, dans un délai de 2 semaines à compter de la date de la présente publication, à :</p> <p>Monsieur le délégué académique aux formations professionnelles initiale et continue 17 boulevard de la paix – 51100 REIMS courriel : ce.dafpic@ac-reims.fr et en copie à ce.drh@ac-reims.fr).</p> <p>Le poste est à pourvoir pour le 1^{er} septembre 2018.</p> <p style="text-align: center;"><i>Pour de plus amples renseignements sur le poste s'adresser au DAFPIC : 03/26/61/20/50</i></p>